

CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

Vendredi, le 6 octobre 2023 à 9.00 heures
en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A. Séance publique

1. Approbation du plan de gestion annuel 2024 ANF
2. PAP « 29, rue Wenkel » - vote
3. PAP « 19-21, avenue Lamort Velter » - vote
4. Approbation de devis
5. Inscription de crédits supplémentaires
6. Adaptation des règlements sur les terrasses, étalages, expositions et vente de marchandises
7. Adaptation du prix de participation à la marche gourmande
8. Approbation d'une convention avec la société « Ironman »
9. Approbation d'actes notariés
10. Répartition des mandats au sein des commissions
11. Désignation des présidents et vice-présidents des commissions consultatives
12. Désignation des membres de la commission scolaire

B. Séance à huis clos

13. Engagement d'un employé communal
14. Approbation d'une décision prise par le conseil d'administration de l'Hospice Civil

Remich, le 29 septembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

